

# PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience**, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire  
23 avenue de la Libération  
45000 Orléans  
02 38 24 34 21  
centreest@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

## ASSOCIATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE BOURGES-VIERZON

7 rue de la Chaume  
18000 Bourges  
02 48 24 16 49  
erf.bourges.vierzon@gmail.com



Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Centre-Loire



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

# Temple de l'église réformée de Bourges



Faites un don  
pour ce projet :

[www.fondation-patrimoine.org/63733](http://www.fondation-patrimoine.org/63733)

# LE PROJET

## Description

### Un temple à sauver !

Ce temple, modeste, n'est pas un monument historique.

Mais ses pierres -minérales- abritent les pierres -vivantes- de la communauté protestante de Bourges.

Bourges, cité à l'histoire prestigieuse :

En 1529-1530, Calvin y vient poursuivre ses études de Droit. Et c'est bien à l'Université de Bourges qu'est semée en lui l'étincelle qui va faire de lui le grand Réformateur connu dans le monde entier.

En 1556, depuis Genève, c'est Calvin lui-même qui dépêche un pasteur pour créer une Église Réformée à Bourges. Depuis, cette Église est toujours debout.

Mais il faut que son temple, qui tout à la fois l'abrite et lui donne une visibilité dans la Cité, reste lui aussi debout.

Pour cela, un investissement minimum de 140 000 € est indispensable afin que les cultes et autres manifestations publiques puissent à nouveau y être célébrés en toute sécurité.

C'est pourquoi l'Église Réformée (EPuDF) de Bourges et du Cher fait appel à votre générosité : seule, elle n'a pas les moyens de financer ces travaux de restauration indispensables.

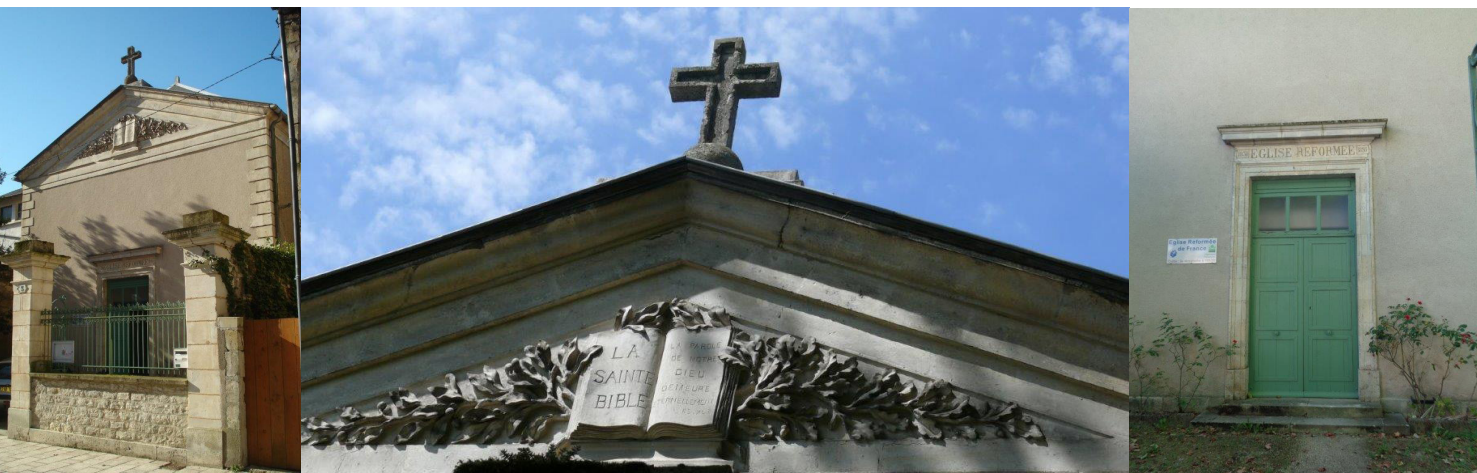
D'avance, merci à vous qui aurez à cœur de veiller par vos dons à ce que le protestantisme reste vivant et visible au Centre même de la France.

Jean-Pierre Seguin,  
président de l'association de l'Église Réformée de Bourges

Montant des travaux HT	143 054 €
1er Objectif de collecte	7 200 €
Début des travaux	Juin 2020

*Toute aide est précieuse ! À partir de 7 200 €, une subvention liée au succès de la collecte pourra être accordée.*

Photos © Association de l'Église Réformée de Bourges-Vierzon



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du  
**Temple de l'église réformée de Bourges**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/63733](http://www.fondation-patrimoine.org/63733)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Temple de l'église réformée de Bourges**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre